



CHARTRES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SERVICE EMPLOI ET FORMATION  
Chartres, le 22 janvier 2020

**NOTE**

**A**

**TOUS LES SERVICES**

**Un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique  
est à pourvoir  
à  
la Délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique  
(Catégorie C – Cadre d'emplois des Adjoints techniques ou Contractuel)**

*Sous l'autorité du Directeur délégué à la Sécurité et de la Tranquillité Publique et du Chef de la Police Municipale, l'agent est chargé de la surveillance de la voie publique, du contrôle de la signalétique du stationnement, des équipements publics urbains et du signalement des dysfonctionnements.*

**MISSIONS :**

- Centraliser les anomalies constatées ou doléances des riverains,
- Contrôler le paiement de la redevance du stationnement et le relevé des forfaits post stationnement (FPS),
- Assurer la verbalisation des infractions liées à l'arrêt et au stationnement,
- Assurer la verbalisation des infractions au code des assurances,
- Assurer la sécurisation des entrées et sorties des établissements scolaires, marchés...,
- Participer à la sécurisation des manifestations festives, culturelles, sportives..., en collaboration avec les agents de Police Municipale,
- Participer à des opérations de régulation de la circulation routière, en collaboration avec la Police Municipale.

**SPECIFICITES DU POSTE :**

- Obtention du poste sous condition d'assermentation par le Tribunal d'instance,
- Port d'une tenue règlementaire afférente à la fonction et distincte des agents de Police Municipale,

**PROFIL :**

- Sens du service public,
- Sens du contact, aptitude au dialogue,
- Esprit d'équipe,
- Bonne résistance au stress et à la gestion des conflits,
- Résistance physique à la présence sur la voie publique (intempéries, marche...),
- Maîtrise de soi, comportement calme et posé,
- Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de l'outil informatique et bureautique (Word et Excel),
- Aptitude à assurer des services supplémentaires (en soirée, le dimanche et jours fériés).

## **CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE :**

### **Horaires de travail :**

Petite semaine 34 heures :

Lundi matin de 8 heures à 12 heures (après-midi en repos),  
Du mardi au vendredi : 9 heures -12 heures / 14 heures- 18 heures 30,  
Samedi, dimanche et lundi, repos.

Grande semaine 38 heures :

Du mardi au vendredi : : 9 heures -12 heures / 14 heures- 18 heures 30,  
Samedi : 9 heures – 12 heures / 12 heures 45 à 17 heures 45,  
Dimanche repos.

*Si ce poste vous intéresse, merci de faire parvenir votre candidature (**lettre de motivation et CV**) à Chartres Métropole - Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville - Place des Halles, 28000 CHARTRES, ou par mail : [recrutement@agglo-ville.chartres.fr](mailto:recrutement@agglo-ville.chartres.fr), **avant le 23 février 2020.***

**Le Directeur Général des Services,**

**Bernard ORTS**